

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE :
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA
MAQUETTE NUMÉRIQUE ET DES DEUX SCÈNES BD
ANIMÉES**

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - Service Pays d'art et
d'histoire
Numéro : 2022-D-220

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation
d'attributions du Conseil au Président,

VU, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à
M. Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées
par la délibération sus visée,

Considérant que le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême a conçu et réalisé en
partenariat avec l'Institut national de recherche archéologique et préventive un outil numérique
de valorisation du patrimoine en lien avec les entreprises de l'image et du numérique, une
maquette 3 D présentant l'évolution de la ville d'Angoulême au travers de
5 périodes historiques et 2 scènes BD animées relatant 2 épisodes historiques de la commune
d'Angoulême.

DECIDE

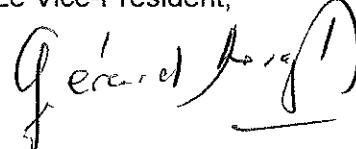
Article 1^{er} – Est approuvée la convention de mise à disposition de la maquette numérique et des
deux scènes BD animées passée entre GrandAngoulême et le Musée d'Angoulême (MAAM)
dans le cadre de la politique culturelle de valorisation du patrimoine.

Article 2 – La mise à disposition est accordée à titre gracieux du 11 juillet 2022 au
3 janvier 2023. Durant la période de septembre à décembre 2022, elle pourra être retirée
ponctuellement selon l'actualité et les évènements du Musée.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente
décision.

Angoulême, le **28 JUIL. 2022**

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **28 JUIL. 2022**
Publié ou notifié,
Le **28 JUIL. 2022**